

Agence béninoise de Gestion intégrée des Espaces frontaliers (ABeGIEF)

Programme national de Gestion intégrée des Espaces frontaliers (PNGIEF)

2

Objet : Recrutement de prestataire pour la conception graphique des supports de communication et autres documents et réalisation d'éléments audiovisuels

Référence du marché : PI_DSDEF_92594

Avis N° 02 /PRMP-ABeGIEF/MISP/AC/SP-PRMP du 09/04/2024

1. Le présent avis d'appel public à candidature de marché public fait suite au plan de passation des marchés publics de l'Agence béninoise de Gestion intégrée des Espaces frontaliers (ABeGIEF) publié sur le portail web des marchés publics du Bénin le 19 mars 2024.
2. L'Agence béninoise de Gestion intégrée des Espaces frontaliers (ABeGIEF) a obtenu dans le cadre de l'exécution de son budget des fonds du budget national, afin de financer le Programme de Gestion intégrée des Espaces Frontaliers (PNGIEF), et a l'intention d'utiliser une partie de ces fonds pour effectuer des paiements au titre du marché de prestations intellectuelles relatif au recrutement de prestataire pour la conception graphique des supports de communication et autres documents et réalisation d'éléments audiovisuels.
3. Les prestations comprennent la création d'idée visuelle parfaite transmettant un message cible, la conception des supports de communication et la réalisation des éléments audiovisuels pour améliorer la visibilité de l'ABeGIEF et promouvoir ses activités.
4. Le délai de réalisation de la mission est de trois (03) mois soit 90 hommes jours.
5. Les candidats intéressés sont invités à manifester leur intérêt pour les prestations décrites, ci-dessus, en fournissant les informations indiquant qu'ils sont qualifiés pour exécuter les prestations (nature des activités du cabinet/firme en relation avec

le domaine des prestations, nombre d'expériences générales du cabinet/firme dans le domaine des prestations, nombre d'expériences spécifiques du cabinet/firme dans le domaine des prestations, organisation technique et managériale du cabinet/firme, liste du personnel professionnel à affecter à la mission). Il est demandé aux candidats de fournir ces informations en ne dépassant pas quinze (15) pages. Les candidats peuvent s'associer pour renforcer leurs compétences respectives.

6. Les critères demandés seront appréciés à travers les preuves énumérées dans le tableau des critères de sélection.
7. Une liste des candidats (au moins cinq (05) et au plus huit (08)) présentant au mieux les aptitudes requises pour exécuter les prestations sera établie par l'autorité contractante. Cette liste restreinte doit contenir au moins deux candidats de nationalité béninoise dès lors qu'ils remplissent les critères de présélection requis⁸. Pour l'intégration de ces candidats de nationalité béninoise, l'autorité contractante remplacera le/les dernier(s) candidat(s) de la liste restreinte ou ceux des pays ayant plus de deux (2) candidats sur la liste restreinte.
8. Les candidats présélectionnés seront ensuite invités à présenter leurs propositions techniques et financières et un candidat sera sélectionné selon la **méthode de sélection fondée sur les qualifications du consultant (SFQC)**.
9. Aux date et heure limites de dépôt des candidatures, si moins de cinq (05) candidats sont présélectionnés, l'autorité contractante peut, soit contacter directement d'autres cabinets ou firmes en fonction de leurs aptitudes à exécuter les prestations, soit relancer pour un minimum de dix (10) jours calendaires la procédure en vue de compléter la liste restreinte.
10. La présélection sur la liste restreinte tiendra compte des critères ci-après : 

⁸ La satisfaction des critères de sélection requis suppose pour le cabinet/firme l'obtention de la note minimale requise

- Pour les anciens cabinets/firmes

Critères d'évaluation	Note pour le critère	Sous-critères d'évaluation et note	Moyens de Preuve à fournir par le candidat
1. Nature des activités du cabinet/firme en relation avec le domaine des prestations	[10]	Non inscription du domaine des prestations sur le RCCM ou des statuts = 00 points Inscription du domaine des prestations sur le RCCM ou des statuts = 10 points	Inscription du domaine sur le RCCM ou les Statuts
2. Nombre d'expériences générales du cabinet/firme dans le domaine des prestations au cours des dix (10) dernières années	[25]	- Fournir deux (02) copies légalisées des attestations de bonne fin d'exécution appuyées des pages de garde et de signature des contrats correspondants (copies simples) = 25 points - Fournir deux (01) copies légalisées des attestations de bonne fin d'exécution appuyées des pages de garde et de signature des contrats correspondants (copies simples) = 15 points - N'avoir fourni aucunes copies légalisées des attestations de bonne fin d'exécution appuyées des pages de garde et de signature des contrats correspondants (copies simples) = 00 points	Copies légalisées des attestations de bonne fin d'exécution appuyées des pages de garde et de signature des contrats correspondants (copies simples)
3. Nombre d'expériences spécifiques du cabinet/firme dans le domaine des prestations au cours des dix (10) dernières années	[50]	- Fournir deux (02) copies légalisées des attestations de bonne fin d'exécution appuyées des pages de garde et de signature des contrats correspondants (copies simples) = 50 points - Fournir deux (01) copies légalisées des attestations de bonne fin d'exécution appuyées des pages de garde et de signature des contrats correspondants (copies simples) = 30 points - N'avoir fourni aucunes copies légalisées des attestations de bonne fin d'exécution appuyées des pages de garde et de signature des contrats correspondants (copies simples) = 00 points	Copies légalisées des attestations de bonne fin d'exécution appuyées des pages de garde et de signature des contrats correspondants (copies simples)

		points		Note de présentation du Cabinet/firme et son organigramme
4. Organisation technique et managériale du cabinet/firme	[05]	Les attestations de bonne fin d'exécution concernent le domaine de la communication ou de l'organisation des événements ou similaire. Non fourniture d'une note de présentation du Cabinet/firme et son organigramme = 00 points Fournir une note de présentation du Cabinet/firme = 03 points Fournir l'organigramme du Cabinet/firme = 02 points		
5. Liste du personnel professionnel à affecter à la mission	[10]	La liste du personnel professionnel comprend les profils ci-après : - un (01) technicien preneur de son de niveau BAC + 2 au moins en prise de son, justifiant d'au moins trois années d'expériences en prise de son et ayant réalisé au moins deux missions similaires ; - un (01) cadreur de niveau BAC + 2 au moins en prise de vue, justifiant d'au moins trois années d'expériences professionnelles dans la capture d'images vidéo et ayant réalisé au moins deux missions similaires ; - un (01) réalisateur audiovisuel de niveau BAC +3 au moins pouvant prouver au moins cinq années d'expériences dans la réalisation des films au profit des projets de développement et ayant réalisé au moins trois missions similaires ; - un (01) journaliste de niveau BAC + 5 au moins avec au moins cinq années d'expériences dans le métier de la presse en général et ayant réalisé au moins trois missions similaires ; - un (01) éclairagiste de niveau CAP au moins en technique d'éclairage avec au moins deux années d'expériences et ayant réalisé au moins deux missions similaires ;		Liste du personnel et copie simple des diplômes

		- un (01) monteur-infographe de niveau BAC + 3 au moins en montage audiovisuel avec au moins trois années d'expériences dans le montage des films et ayant réalisé au moins deux missions similaires ; - un (01) spécialiste en Programmation Assistée par Ordinateur (PAO) de niveau BAC + 3 au moins avec au moins cinq années d'expériences dans le montage des journaux et ayant réalisé au moins deux missions similaires ; - un (01) photographe professionnel justifiant d'au moins trois années d'expériences professionnelles dans la capture d'images vidéo et ayant réalisé au moins deux missions similaires. Non fourniture de la liste du personnel et copie simple des diplômes = 00 points Fournir la liste du personnel = 05 points Fournir la copie simple des diplômes = 0,5 points pour chaque membre.
TOTAL	[100]	

La note minimale requise pour être présélectionné est de soixante-cinq (65) et le nombre de candidats présélectionnés ne saurait être inférieur à cinq (05) et supérieur à huit (08).

En cas d'égalité du nombre total de points obtenus, le cabinet/firme ayant réalisé plus de missions spécifiques sera privilégié.

- Pour les cabinets/firmes naissants et ceux qui n'ont pas encore trois (3) ans d'existence

Critères d'évaluation	Note pour le critère	Sous-critères d'évaluation et note	Moyens de Preuve à fournir par le candidat
1. Nature des activités du cabinet/firme en relation avec le domaine des prestations	[10]	Non inscription du domaine des prestations sur le RCCM ou des statuts = 00 points Inscription du domaine des prestations sur le RCCM ou des statuts = 10 points	Inscription du domaine sur le RCCM ou les Statuts
2. Nombre d'expériences générales/spécifiques du cabinet/firme dans le domaine des prestations au cours des dix (10) dernières années	[75]	Les preuves des expériences professionnelles du personnel seront évaluées de la manière suivante : • au cas où toutes les preuves sont fournies, les nombres de points ci-après seront accordés : - le journaliste fournira quatre (04) preuves légalisées de sa participation à une mission similaire = 25 points - le réalisateur audiovisuel fournira quatre (04) preuves légalisées de sa participation à la réalisation des films au profit des projets de développement = 20 points - le monteur-infographe fournira quatre (04) preuves légalisées de sa participation au montage des films = 15 points - le spécialiste en Programmation Assistée par Ordinateur (PAO) fournira quatre (04) preuves légalisées de sa participation au montage de journaux = 15 points • au cas où toutes les preuves ne sont pas fournies, les nombres de points ci-après seront accordés : - le journaliste fournira trois (03) preuves légalisées de sa participation à une mission similaire = 15 points	Preuves légalisées des expériences professionnelles du personnel d'encadrement

17

		- le réalisateur audiovisuel fournira trois (03) preuves légales de sa participation à la réalisation des films au profit des projets de développement = 10 points - le monteur-infographe fournira trois (03) preuves légales de sa participation au montage des films = 8 points - le spécialiste en Programmation Assistée par Ordinateur (PAO) fournira trois (03) preuves légales de sa participation au montage de journaux = 8 points Aucun point ne sera attribué si moins de trois (03) preuves sont fournies.	
3. Organisation technique et managériale du cabinet/firme	[05]	Non fourniture d'une note de présentation du Cabinet/firme et son organigramme = 00 points Fournir une note de présentation du Cabinet/firme = 03 points Fournir l'organigramme du Cabinet/firme = 02 points La liste du personnel professionnel comprend les profils ci-après : - un (01) technicien preneur de son de niveau BAC + 2 au moins en prise de son, justifiant d'au moins cinq années d'expériences en prise de son et ayant réalisé au moins quatre missions similaires ; - un (01) cadreur de niveau BAC + 2 au moins en prise de vue, justifiant d'au moins cinq années d'expériences professionnelles dans la capture d'images vidéo et ayant réalisé au moins quatre missions similaires ; - un (01) réalisateur audiovisuel de niveau BAC +3 au moins pouvant prouver au moins sept années d'expériences dans la réalisation des films au profit des projets de développement et ayant réalisé au moins quatre missions similaires ;	Note de présentation du Cabinet/firme et son organigramme
4. Liste du personnel professionnel à affecter à la mission	[10]	Liste du personnel et copie simple des diplômes	

	- un (01) journaliste de niveau BAC + 5 au moins avec au moins sept années d'expériences dans le métier de la presse en général et ayant réalisé au moins quatre missions similaires ; - un (01) éclairagiste de niveau CAP au moins en technique d'éclairage avec au moins quatre années d'expériences et ayant réalisé au moins quatre missions similaires, - un (01) monteur-infographe de niveau BAC + 3 au moins en montage audiovisuel avec au moins quatre années d'expériences dans le montage des films et ayant réalisé au moins quatre missions similaires ; - un (01) spécialiste en Programmation Assistée par Ordinateur (PAO) de niveau BAC + 3 au moins avec au moins sept années d'expériences dans le montage des journaux et ayant réalisé au moins quatre missions similaires ; - un (01) photographe professionnel justifiant d'au moins cinq années d'expériences professionnelles dans la capture d'images vidéo et ayant réalisé au moins quatre missions similaires Non fourniture de la liste du personnel et copie simple des diplômes = 00 points Fournir la liste du personnel = 05 points Fournir la copie simple des diplômes = 0,5 points pour chaque membre,	
TOTAL	[100]	

La note minimale requise pour être présélectionné est de soixante-cinq (65) et le nombre de candidats présélectionnés ne saurait être inférieur à cinq (05) et supérieur à huit (08).

En cas d'égalité du nombre total de points obtenus, le cabinet/firme ayant réalisé plus de missions spécifiques sera privilégié.

11. Les candidats intéressés peuvent obtenir des informations auprès de la **Personne responsable des marchés publics de l'Agence béninoise de Gestion intégrée des Espaces frontaliers (ABeGIEF)** : **SEGLA Laure F.** ; E-mail : prmpabegief@gmail.com et prendre connaissance des documents de présélection au secrétariat permanent des marchés publics ; sis au 2^{ème} étage de l'annexe II du Ministère de l'Intérieur et de la Sécurité Publique (MISP) dans la voie pavée face TOXI LABO à Maro-Militaire, Tél. : 21 60 39 57 de 08 heures à 12 heures 30 minutes et de 14 heures à 17 heures 30 minutes et/ou sur le site web : www.abegief.bj.

Les manifestations d'intérêts doivent être accompagnées d'une lettre de manifestation d'intérêts dûment signée et datée par le candidat adressée à la Personne Responsable des Marchés Publics (PRMP).

12. Les candidats intéressés peuvent obtenir gratuitement le dossier de présélection complet à compter du 11 avril 2024. Le dossier de présélection en version papier ou en version électronique sous le format PDF sera immédiatement remis aux candidats intéressés sur simple présentation de ces derniers au secrétariat permanent des marchés publics sis au 2^{ème} étage de l'annexe II du Ministère de l'Intérieur et de la Sécurité Publique (MISP) dans la voie pavée face TOXI LABO à Maro-Militaire, Tél. : 21 60 39 57 de 08 heures à 12 heures 30 minutes et de 14 heures à 17 heures 30 minutes. Le dossier de présélection sera adressé aux candidats à leurs frais. Ce dossier peut être téléchargé sur le site web : www.abegief.bj ou obtenu par voie électronique à condition que le candidat remplisse la fiche de retrait du dossier.

Ce retrait est matérialisé par une fiche de décharge établie selon un modèle mis à disposition par l'ARMP.

13. Les manifestations d'intérêt sont rédigées en langue française et doivent être déposées en deux (02) exemplaires physiques à savoir un (01) original et une (01) copie, ainsi qu'une (01) version électronique scannée en un seul document sur clé USB en format PDF, à l'adresse ci-après : **Secrétariat Permanent de la Personne Responsable des Marchés Publics de l'Agence béninoise de Gestion intégrée des Espaces frontaliers (SP-PRMP/ABeGIEF)** sis au 2^{ème} étage de l'annexe II du Ministère de l'Intérieur et de la Sécurité Publique (MISP) dans la voie pavée face TOXI LABO à Maro-Militaire, Tél. : 21 60 39 57 au plus tard le 18 avril 2024 à 09 heures 30 minutes. Le défaut de présentation des manifestations d'intérêt suivant les modalités prévues ci-dessus est éliminatoire. Les candidatures qui ne parviendront pas aux date et heure

limites, ci-dessus indiquées, seront purement et simplement rejetées et retournées sans être ouvertes, aux frais des candidats concernés.

Les manifestations d'intérêt (versions physique et électronique) seront ouvertes en présence des soumissionnaires ou de leurs représentants qui souhaitent être présents, à l'adresse ci-après : **Salle de conférence de l'Agence béninoise de Gestion intégrée des Espaces frontaliers sis au 2^{ème} étage de l'annexe II du Ministère de l'Intérieur et de la Sécurité Publique (MISP) dans la voie pavée face TOXI LABO à Maro-Militaire, Tél. : 21 60 39 57, le 12 avril 2024 à 10 heures 00 minutes.**

14. Les candidats peuvent introduire un recours devant la personne responsable des marchés publics ou son supérieur hiérarchique dans le cadre de la procédure de manifestation d'intérêt à l'encontre des actes et décisions de cette dernière leur créant un préjudice en indiquant les références de l'AMI et exposant les motifs de leur recours par lettre recommandée avec demande d'avis de réception ou déposée contre décharge ou récépissé.

Ce recours doit évoquer une violation de la réglementation des marchés publics.

Ce recours doit être exercé dans les deux (02) jours ouvrables avant la date limite de dépôt des candidatures ou au plus tard, dans les deux (02) jours ouvrables de la notification des résultats des manifestations d'intérêt. Il a pour effet de suspendre la procédure de présélection jusqu'à la décision définitive de la personne responsable des marchés publics ou de son supérieur hiérarchique.

La décision de la personne responsable des marchés publics doit intervenir dans un délai de deux (02) jours ouvrables après sa saisine.

In l'absence de suite favorable à son recours, le requérant dispose de deux (02) jours ouvrables à compter de la réception de la réponse de l'autorité contractante/structure déconcentrée ou de l'expiration du délai spécifié ci-dessus deux (02) jours pour présenter un recours devant l'Autorité de régulation des marchés publics. Une copie du recours adressé à l'Autorité de régulation des marchés publics est notifiée à la Personne responsable des marchés publics/structure déconcentrée pour ampliation.

Cotonou, le 09/04/2024

La Personne Responsable des Marchés
Publics,



SEGLA Laure F.